



## Réponses de Projet Montréal au questionnaire d'Acion RE-buts

### *La position des partis politiques montréalais concernant la gestion des déchets-ressources*

#### Question 1 : Faire de la réduction à la source des déchets la priorité de la gestion des matières résiduelles.

Projet Montréal s'engage à respecter la hiérarchie du 3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser) donc d'accorder la priorité à la réduction. Projet Montréal a d'ailleurs dénoncé dans son mémoire sur le PDGMR la contradiction flagrante entre le titre du document « Réduire pour mieux grandir » et le peu d'initiatives et de budgets consacrés au deux premiers « R ». Pour Projet Montréal, la réduction est un enjeu très important. En effet, le taux de détournement de l'enfouissement augmente moins rapidement que le taux de production de matières résiduelles, si bien qu'on enfouit aujourd'hui plus qu'avant! Une administration Projet Montréal entend sensibiliser les citoyens en leur donnant l'heure juste afin qu'ils prennent conscience de l'ampleur du problème à résoudre et qu'ils se sentent partie prenante de la solution.

Plusieurs règlements municipaux existants prennent déjà en compte les 3RV, mais le faible nombre d'inspecteurs limite l'effectivité de ceux-ci. Projet Montréal entend augmenter le nombre d'inspecteurs dès 2010, pour veuille notamment à l'application des règlements qui interdisent de jeter aux ordures des objets recyclables ou compostables, des CRD<sup>1</sup> ou des RDD<sup>2</sup>. De plus, Projet Montréal entend faire un lobbying intense dès son arrivée au pouvoir afin de faire entendre les préoccupations montréalaises auprès de la CMM, d'*Éco-Entreprises Québec*, de *Recyc Québec* et auprès des paliers de gouvernement supérieurs. Les sujets à aborder en priorité seront ceux concernant les mesures de réduction à la source :

- Revoir de fond en comble les indicateurs de performance basés uniquement sur le taux de diversion, afin qu'ils prennent plutôt en compte la quantité totale de matières enfouies, de manière à ce que l'implantation de projets ambitieux de réduction à la source ne pénalise pas Montréal.
- Travailler à la réduction massive des emballages alimentaires (qui comptent pour la majorité des résidus non recyclables et non compostables des ordures ménagères).
- Permettre aux villes d'imposer des règlements particuliers sur leur territoire (ex : interdiction des sacs de plastique).
- Revoir à la hausse le financement de la collecte sélective par les entreprises et les gouvernements.

Par ailleurs, Projet Montréal s'engage à étudier activement les alternatives à l'incinération des boues d'épuration qui représentent 8,2 % (300 000 tonnes incinérées générant 3 000 tonnes de

---

<sup>1</sup> CRD : Résidus de Construction, Rénovation et Démolition

<sup>2</sup> RDD : Résidus Domestiques Dangereux

condres toxiques) du tonnage généré à Montréal en 2006 et 20,2 % des émissions de gaz à effet de serre générées par les opérations municipales. Projet Montréal s'engage à construire une usine pilote de valorisation de ses boues au coût de 1M\$.

Enfin, Projet Montréal subventionnera les couches lavables. Un incitatif financier de 100 \$ à l'achat d'une vingtaine de couches lavables incitera les nouveaux parents à se procurer des couches lavables au lieu leur équivalent jetable.

Le développement de centres de récupération de matériaux de construction, rénovation et de démolition (CRD) est aussi un élément essentiel à la réduction à la source et de la réutilisation, puisque les matériaux secs comptent pour une part importante des volumes enfouis annuellement (près de 20% en 2006). Projet Montréal compte favoriser la mise sur pied d'équipes de déconstruction, tel qu'il en existe dans la Ville de Portland. À terme, la déconstruction pourrait devenir obligatoire sur le territoire de la Ville de Montréal lors de la démolition d'infrastructures existantes, afin que les matériaux soient triés et amenés à un centre de revente.

#### Question 2 : Gérer tous les déchets de Montréal sur l'île de Montréal.

Projet Montréal soutient le concept d'autonomie régionale dans la problématique de gestion des déchets, mais pense qu'il n'est pas réaliste de gérer tous les déchets sur l'île de Montréal à court terme, c'est-à-dire dans un premier mandat. Projet Montréal considère qu'il s'agit d'un objectif à moyen et long termes qui doit absolument orienter les décisions à prendre dans les prochaines années. C'est pourquoi Projet Montréal s'engage à mettre en œuvre, dès son arrivée au pouvoir, le plan d'action suivant :

1. Sensibiliser les Montréalais à l'objectif d'atteindre l'autonomie régionale.
2. Tout mettre en œuvre pour réduire le volume généré par les citoyens.
3. Favoriser la réutilisation et notamment les entreprises qui œuvrent dans ce domaine.
4. Mettre en place un système de collecte des matières putrescibles pour le secteur résidentiel et les ICI.
5. Évaluer les systèmes de *Pay-As-You-Throw* dans le cas où les objectifs de diversion ne seraient pas atteints.
6. Commencer dès maintenant à évaluer les différentes options de traitement des résidus ultimes (enfouissement et traitements thermiques) dans le cadre d'une étude du BAPE et en mesurer précisément tous les impacts sur la santé humaine et l'environnement avec l'aide d'experts indépendants. Afin de bien mettre en perspective ces options, Projet Montréal souhaiterait également que le BAPE évalue différentes alternatives de réduction et de réutilisation en amont.

#### Question 3 : Mettre en œuvre de l'enfouissement sélectif des déchets comme il se pratique à Halifax en Nouvelle-Écosse.

Projet Montréal s'engage à tester la technologie de tri des déchets en construisant au coût de 10 millions de dollars (M\$) une usine pilote d'ici 2012. Si les résultats s'avèrent concluants, Projet Montréal s'engage à construire une usine pleine grandeur dans son deuxième mandat.

En effet, malgré les campagnes de sensibilisation, l'implantation d'une collecte sélective et d'une collecte pour les matières putrescibles, un certain pourcentage de matières recyclables et compostables se retrouvera inévitablement au site d'enfouissement. Certaines technologies présentement disponibles sur le marché, comme le tri mécano biologique, permettent cependant de retirer un maximum des matières recyclables ou valorisables restantes. Ces technologies permettent de réduire le contenu en eau des déchets ce qui réduit le volume de déchets à transporter et à enfouir et permettent de réduire les émissions fugitives de GES des sites d'enfouissement.

Question 4 : Multiplier les occasions et les programmes de compostage en ordre de (1) compostage domestique individuel, (2) compostage communautaire, (3) compostage centralisé pour tous les résidents et industries, commerces, institutions.

Projet Montréal s'engage à augmenter les quantités de matières organiques compostées le plus rapidement possible. L'atteinte de cet objectif nécessite deux phases d'implantation : 1) programmes de compostage domestique et communautaire et 2) collecte porte-à-porte des matières putrescibles pour un compostage centralisé.

Dans un premier temps, Projet Montréal s'engage à favoriser le compostage domestique et le compostage communautaire partout sur le territoire de l'île de Montréal. Dans certains quartiers, le compostage domestique sera dominant et le compostage communautaire peu utilisé alors qu'ailleurs, le compostage communautaire sera plus utilisé. Par exemple, le PDGMR actuel ne prévoit pas le compostage dans les habitations de neuf logements et plus par crainte de contamination du compost, mais aucune alternative n'est proposée. Le compostage communautaire peut alors être la solution recherchée.

Tout en mettant en œuvre ces programmes, Projet Montréal s'engage à préparer la 2<sup>e</sup> phase qui nécessite plus d'infrastructures et d'investissements : un système de collecte porte-à-porte des matières putrescibles avec compostage centralisé pour ses citoyens et les ICI présents sur son territoire d'ici 2012. Les infrastructures sont évaluées à 104 M\$ et les frais d'opération seront payés en partie par l'élimination d'une des deux collectes hebdomadaires d'ordures ménagères, par la diminution des frais d'enfouissement et de transport vers les sites d'enfouissement situés à l'extérieur de l'île, par la vente du biogaz généré dans des installations de méthanisation ainsi que par l'utilisation du compost produit à des fins municipales (la Ville est présentement un importateur net de compost). Afin de sensibiliser la population à l'importance de fournir des matières putrescibles exemptes de contaminants et de les remercier de leurs efforts, une partie du compost sera redistribuée gratuitement auprès des citoyens et des ICI.

Même après la mise sur pied du système de compostage centralisé, Projet Montréal continuera à soutenir les projets de compostage domestique et communautaire, car ils jouent un important rôle de sensibilisation et de fierté des citoyens tout en diminuant la quantité de matières transportées.

Question 5 : Privilégier et financer les groupes environnementaux, communautaires, les écoquartiers et les entreprises d'économie sociale comme les ressourceries pour les initiatives et programmes de réduction et de récupération.

Projet Montréal s'engage à modifier la manière dont la Ville et les arrondissements attribuent des contrats. En effet, ceux-ci sont présentement accordés au plus bas soumissionnaire conforme sans autre considération. Projet Montréal souhaite introduire de nouvelles considérations dans la qualification des entreprises (utilisé au sens large du terme) afin de tenir compte de leur contribution à l'atteinte de grands objectifs sociétaux tels que leur performance environnementale (ex. matériels utilisés, efficacité énergétique, véhicules moins polluants, etc.) et leur performance sociale (ex. parité hommes – femmes dans l'entreprise et/ou qui participeront à la réalisation du mandat ; présence de minorités culturelles au sein de l'entreprise et/ou qui participeront à la réalisation du mandat ; économie sociale, etc.). Cette nouvelle manière de procéder ouvrira tout un champ de possibilités aux groupes environnementaux, communautaires, écoquartiers et entreprises d'économie sociale.

Question 6 : Investir davantage en formation, en éducation et en sensibilisation aux 3R et dans la Semaine québécoise de réduction des déchets par l'entremise de contrats de services avec les groupes environnementaux et communautaires, les écoquartiers et les ressourceries.

Conformément à sa philosophie, Projet Montréal entend respecter la hiérarchie des 3RV autant dans les discours que dans les allocations budgétaires. Pour ce faire, une administration Projet Montréal augmentera prioritairement les moyens financiers et humains des écoquartiers afin que ceux-ci puissent jouer pleinement leur rôle de sensibilisation sur le terrain. L'expertise développée par les écoquartiers est indispensable à la mise en œuvre de notre ambitieux plan de réduction des déchets.

Avec une administration Projet Montréal, la Ville de Montréal participera activement à la semaine de réduction des déchets. Elle sollicitera également l'expertise du réseau des ressourceries afin que celui-ci propose à la Ville un système qui optimisera les liens entre les éco-centres, les entreprises d'économie sociale, les friperies, les éco-quartiers et tout autre organisme qui oeuvre en gestion écologique des déchets.

Question 7 : S'associer avec les groupes environnementaux afin de faire payer aux producteurs de déchets les coûts sociaux et environnementaux de leurs produits.

De concert avec les groupes environnementaux et les autres municipalités, Projet Montréal entend faire un lobbying actif auprès des gouvernements supérieurs afin d'étendre à tous les produits le principe de la responsabilité élargie du producteur, notamment en exigeant des producteurs le remboursement de l'intégralité des coûts de collecte et de traitement comme l'exige actuellement les villes ontariennes auprès de Stewardship Ontario (voir mémoire de Projet Montréal déposé lors des consultations sur le PDGMR).

Question 8 : Créer et financer un forum permanent dont le mandat sera la convergence de l'écocitoyenneté, la réduction des déchets et la transformation de ce qui reste en ressources renouvelables.

De nombreux engagements du programme 2009 de Projet Montréal visent à améliorer la vie démocratique de Montréal et à faciliter la participation citoyenne. Pour y arriver, Projet Montréal transférera progressivement les responsabilités du comité exécutif, qui siège actuellement à huis clos, à des commissions permanentes composées d'élus représentant les diverses formations politiques. Le dossier de la gestion des matières résiduelles sera confié à une de ces commissions qui fera appel à des experts de tous les milieux afin de remplir adéquatement son mandat. Un comité consultatif citoyen sera également créé en vue d'accompagner la commission dans ses démarches.

Question 9 : Améliorer la réutilisation et la collecte sélective auprès des résidences et auprès des industries, commerces et institutions.

Tel que mentionné dans le mémoire de Projet Montréal, la collecte auprès des ICI constitue un véritable problème. Afin d'améliorer le taux de diversion des ICI, d'éviter la multiplication des collectes privées et des camions, d'augmenter les économies d'échelle et de s'assurer que des normes environnementales élevées soient en vigueur à l'échelle de Montréal, Projet Montréal entend inclure les ICI à ses collectes sélectives, notamment à sa collecte de matières putrescibles, sauf exceptions. De plus, les poubelles installées sur le domaine public seront toutes munies d'infrastructures permettant de trier les matières résiduelles à la source.

Par ailleurs, des partenariats stratégiques seront établis afin de mettre sur pied des programmes de réutilisation (ex : recyclage des matelas) et d'écologie industrielle (ex : favoriser l'utilisation de la Bourse des résidus industriels du Québec). Projet Montréal entend y consacrer 1 M\$ par année sur 4 ans. De plus, une partie des coûts d'enfouissement évités grâce à ces projets servira à financer la création ou l'extension d'autres projets de réutilisation.

Question 10 : Investir les montants suivants pour chaque engagement identifié.

- Subvention de 100 \$ par famille pour l'achat de couches lavables.
- Mise en place d'une usine pilote de tri mécano-biologique des déchets : 10 M \$.
- Mise sur pied d'une collecte et d'un système de compostage centralisé : 104 M\$ en infrastructures et environ 100 M\$ en frais d'opération supplémentaires et de mise en œuvre.
- Projets de réutilisation et d'écologie industrielle : 12 M\$ en 4 ans.
- Mise en place d'une usine pilote pour la valorisation des boues d'épuration : 1 M\$.
- Construction de 8 éco-centres dans un premier mandat : 25,6 M\$.